

Conditions générales de vente

Examens – Institut français du Burundi

Article 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre l'Institut français du Burundi (IFB) et le candidat aux examens qu'il propose.

Tout paiement auprès de l'IFB pour un examen emporte de plein droit l'adhésion sans réserve du candidat à toutes les conditions portées sur ce document.

Article 2 : Inscription et paiement

Les inscriptions aux examens se font en ligne, selon le calendrier annuel établi, dans la limite des places disponibles. L'inscription aux examens n'est validée que si le paiement des frais d'inscription est bien effectué dans les délais mentionnés sur le reçu émis lors de l'inscription en ligne.

Les inscriptions ont lieu aux dates publiées sur le site internet et sur les supports de communication de l'IFB.

Le paiement s'effectue uniquement à un guichet de la Bancobu avant le début de l'examen soit :

- par virement bancaire au compte n° 00065520101-10 ouvert à la Bancobu, -
- ou par chèque à l'ordre de l'IFB et à remettre à la comptabilité de l'IFB.

Le paiement en espèce n'est pas accepté.

Les tarifs en vigueur sont annexés aux présentes conditions générales de vente.

Article 3 : Conditions d'annulation et de remboursement

Tout retard (par rapport à l'heure notée sur la convocation) annule l'examen pour le candidat en retard, et ne donne pas lieu au remboursement des frais d'inscription.

Toute absence à une ou toutes les épreuves annule l'examen.

La justification de l'absence ne donne pas lieu au remboursement, le candidat sera transféré à la session suivante.

Seul un candidat qui a justifié son absence (certificat médical, formation professionnelle, ordre de mission, décès du candidat) et qui se trouve dans l'impossibilité de se présenter à l'examen à une date ultérieure, pourra réclamer un remboursement des frais d'examen payés. Aucun remboursement ne sera effectué si le candidat n'a pas justifié son absence dans un délai de 48 heures après l'examen (en ayant fourni les justificatifs mentionnés ci-dessus).

Documents obligatoires à fournir pour une demande de remboursement et à adresser à l'IFB :

- Une lettre signée stipulant le motif de demande de remboursement
- Une copie de la preuve de paiement
- Un relevé d'identité bancaire ou attestation de possession de compte

En dehors des cas susmentionnés, aucun remboursement des frais d'examen ne peut être réclamé.

Article 4 : Responsabilité et assurance

L'IFB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels, d'objets ou de matériel appartenant au candidat.

Le candidat s'engage à avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer à des tiers pendant cette période et/ou à indemniser l'IFB des frais

et préjudices subis, notamment en cas de dégradation ou de destruction de biens matériels, mobiliers ou immobiliers appartenant à l'IFB.

L'IFB ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages, pertes, accidents ou incidents dont le candidat serait victime ou auteur.

Tout candidat ayant un comportement de nature à perturber le bon déroulement de l'examen, et des activités de l'IFB en général, pourra être exclu, ne donnant droit à aucun remboursement.

Article 5 : Litiges

Les éventuelles réclamations devront être adressées à l'IFB par courriel (cdc@ifburundi.org) ou dépôt de courrier physique à l'accueil de l'IFB avec accusé de réception dans un délai maximum d'un mois après la fin de l'examen.

Dans la mesure du possible, une solution à l'amiable sera recherchée.

Ces conditions générales de vente ont été validées par la direction de l'Institut français du Burundi, le 1^{er} janvier 2026.

Nom & prénom :

Date :

Signature :

Annexe - Tarifs en vigueur

INSTITUT FRANÇAIS DU BURUNDI TARIFS - PÔLE COURS ET EXAMENS

Examens	Tarif
DELFA1 -A2	150 000 BIF
DELFB1	200 000 BIF
DELFB2	250 000 BIF
DELFB2 pour apprenants	212 500 BIF
DALFC1 - C2	350 000 BIF
DELFPRI	100 000 BIF
DELFB2 JUNIOR ou scolaire	150 000 BIF
DELFB2 scolaire à l'intérieur du pays	320 000 BIF
TCF TOUT PUBLIC / TCF CANADA / TCF QUEBEC COMPLET	850 000 BIF
TCF TOUT PUBLIC / TCF CANADA / TCF QUEBEC COMPLET sur ordinateur	800 000 BIF
TCF - Module CO ou CE	300 000 BIF
TCF - Module EE ou EO	300 000 BIF
TCF IRN	700 000 BIF
TCF DAP	700 000 BIF
DFP A1 - A2	200 000 BIF
DFP B1 - B2 - C1	400 000 BIF
SCORE IAE MESSAGE	350 000 BIF
Demande de recorection de l'épreuve d'expression écrite du TCF	Tarif en fonction de la facturation de FEI
Demande de recorection de l'épreuve d'expression orale du TCF	
Réédition de diplômes	